



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

À Toulouse, le - 9 AOÛT 2024

Arrêté modifiant l'arrêté du 3 octobre 2022

portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie et des délégations permanentes correspondantes

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre IV, titres 1 à 5 (partie législative) et ses articles R451-7, 451-8, D451-9, D451-13, D451-14, R452-5, relatifs à la commission acquisitions et à sa délégation permanente ; ainsi que les articles R452-5 et R452-6 relatifs à la commission restaurations et à sa délégation permanente (partie réglementaire) ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié notamment par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2021 portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 3 octobre 2022 portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1 - Il est institué une commission scientifique régionale des musées en Occitanie. Cette commission appelée à siéger dans deux formations distinctes, selon qu'elle examine des

projets d'acquisition ou de restauration, est composée comme suit :

1/ Commission compétente en matière d'acquisitions

Représentants de l'État

- Le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ou son représentant ;
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie ou son représentant ;
- Un conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ;
- Le responsable du Service des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;
- Le chef d'un des grands départements mentionnés à l'article 2 du décret du 31 août 1945 susvisé, désigné par le directeur général des patrimoines, ou son représentant.

Personnalités qualifiées désignées

Archéologie :

- Titulaire : Mme Catherine Louboutin, conservatrice générale du patrimoine honoraire, Barrou ;
- Suppléante : Mme Sophie Féret, conservatrice en chef du patrimoine, directrice adjointe pour la recherche et la valorisation scientifique, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), Paris ;

Art moderne et contemporain :

- Titulaire : M. Sébastien Faucon, directeur-conservateur du musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut (LAM), Villeneuve-d'Ascq ;
- Suppléante : Mme Pascale Samuel, conservatrice du patrimoine, musée d'art et d'histoire du judaïsme, Paris ;

Arts décoratifs :

- Titulaire : M. Michel Huynh, conservateur général du patrimoine, musée national du Moyen Âge de Cluny, Paris ;
- Suppléante : Mme Émilie Roffidal, chargée de recherche CNRS, laboratoire FRAMESPA, Université Toulouse-Jean Jaurès, Toulouse ;

Arts graphiques :

- Titulaire : M. Didier Travier, conservateur général des bibliothèques, Montpellier Méditerranée Métropole, Montpellier ;
- Suppléante : Mme Marie-Cécile Miessner, conservatrice en chef du patrimoine honoraire, Paris ;

Ethnologie :

- Titulaire : M. Pierre Laurence, ethnologue, chef du service patrimoine, Conseil départemental de l'Hérault, Montpellier ;

- Suppléant : M. Enguerrand Lascols, conservateur du patrimoine, musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (MUCEM), service de la conservation, Marseille ;

Histoire :

- Titulaire : Mme Élodie Vaysse, conservatrice du patrimoine, chargée des peintures des XVI^e et XVII^e siècles, château de Versailles, Versailles ;
- Suppléant : M. Vincent Challet, maître de conférence en histoire médiévale, Université Paul Valéry, Montpellier III; directeur du master professionnel « Valorisation de médiation des patrimoines », Montpellier ;

Peinture :

- Titulaire : Mme Odile Cavalier, conservatrice en chef du patrimoine honoraire, Villeneuve-Lès-Avignon ;
- Suppléante : Mme Ariane James-Sarazin, conservatrice générale du patrimoine, responsable des collections XVII^e-XVIII^e siècles du Musée des arts décoratifs et du musée Nissim de Camondo, Paris ;

Sciences de la nature et de la vie :

- Titulaire : Mme Véronique Bourgade, conservatrice du patrimoine, chef du service patrimoine historique, Université de Montpellier, Montpellier ;
- Suppléante : Mme Anne Médard, conservatrice en chef du patrimoine, responsable du Muséum d'histoire naturelle, Marseille ;

Sciences et techniques :

- Titulaire : Mme Caroline Ducourau, conservatrice du patrimoine, directrice de la culture scientifique et du patrimoine historique, Université de Montpellier, Montpellier ;
- Suppléante : Mme Florence Calame-Levert, ethnologue et conservatrice en chef du patrimoine, directrice de la culture scientifique et du patrimoine historique, musée des beaux-arts, Rouen ;

Sculpture :

- Titulaire : M. Luc Georget, conservateur en chef du patrimoine, musée des beaux-arts, Marseille ;
- Suppléante : Mme Stéphanie Deschamps-Tan, conservatrice en chef du patrimoine, musée du Louvre, Paris.

2/ Commission compétente en matière de restaurations et de conservation préventive

Représentants de l'État

- Le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ou son représentant ;
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie ou son représentant ;
- Un conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ;

- Le responsable du Service des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;
- Le responsable du Centre de recherche et de restauration des musées de France, ou son représentant.

Professionnels ayant les qualifications requises pour exercer la responsabilité des activités scientifiques d'un musée de France

- Titulaire : M. Yohan Rimaud, conservateur du patrimoine, directeur du musée des beaux-arts de Draguignan, Draguignan ;
- Suppléante : Mme Nathalie Mémoire, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Muséum d'histoire naturelle de Bordeaux et du jardin botanique, Bordeaux ;
- Titulaire : Mme Dominique Vingtain, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CIRP), Marseille ;
- Suppléante : Sabine Cazenave, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du musée basque et de l'histoire de Bayonne, Bayonne ;
- Titulaire : Olivier Zeder, conservateur en chef du patrimoine, directeur des études du département des restaurateurs, institut national du patrimoine (INP), Aubervilliers ;
- Suppléante : Mme Marie-Charlotte Calafat, conservatrice du patrimoine, responsable du département des collections et des ressources documentaires, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), Marseille.

Personnalités choisies en raison de leurs compétences dans la restauration et la conservation préventive

- Titulaire : Mme Marina Bousvarou, chargée des campagnes de restauration des collections, chargée du cabinet d'arts graphiques, musée Fabre, Montpellier ;
- Suppléante : Mme Carole Drake-Juillet, restauratrice spécialisée en peinture, art XIV-XVII^e siècles, Toulouse ;
- Titulaire : Mme Laure Cadot, conservatrice-restauratrice spécialisée en ethnologie, matériaux organiques, restes humains et animaux, conseil et formation en conservation préventive, Montpellier ;
- Suppléante : Mme Florence Dussère, conservatrice-restauratrice, chargée de l'inventaire, de la conservation et de la protection du patrimoine mobilier, conservation des antiquités et objets d'art, conseil départemental du Val d'Oise, Cergy-Pontoise.

La présidence est assurée par le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant.

Article 2 - Au sein de ces deux commissions, sont désignés comme membres de la délégation permanente :

1/ Délégation permanente compétente en matière d'acquisitions

- Le président de la commission scientifique ou son représentant ;
- Un conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ;
- Le chef du bureau de l'animation scientifique et des réseaux ou son représentant ;
- Deux membres de la commission et leurs suppléants :

. Titulaire : M. Luc Georget, conservateur en chef du patrimoine, musée des beaux-arts, Marseille ;

. Suppléante : Mme Anne Médard, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du muséum d'histoire naturelle, Marseille.

. Titulaire : Mme Caroline Ducourau, conservatrice du patrimoine, directrice de la culture scientifique et du patrimoine historique à l'Université de Montpellier, Montpellier ;

. Suppléant : M. Michel Huyn, conservateur général du patrimoine, musée national du Moyen Âge de Cluny, Paris.

2/ Délégation permanente compétente en matière de restauration et de conservation préventive

- Le président de la commission scientifique ou son représentant ;
- Un conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ;
- Le représentant du Centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Deux membres de la commission et leurs suppléants :

. Titulaire : Mme Dominique Vingtain, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CIRP), Marseille ;

. Suppléante : Sabine Cazenave, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du musée basque et de l'histoire de Bayonne, Bayonne.

. Titulaire : Mme Laure Cadot, conservatrice-restauratrice spécialisée en ethnologie, matériaux organiques, restes humains et animaux, conseil et formation en conservation préventive, Montpellier ;

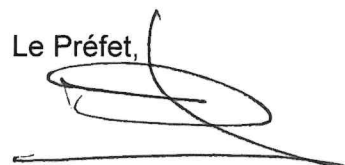
. Suppléante : Mme Florence Dussère, conservatrice-restauratrice, chargée de l'inventaire, de la conservation et de la protection du patrimoine mobilier, conservation des antiquités et objets d'art, conseil départemental du Val d'Oise, Cergy-Pontoise.

Article 3 - Les titulaires et leurs suppléants peuvent s'accorder pour siéger suivant leurs disponibilités et leurs compétences scientifiques respectives selon l'ordre du jour des commissions et suivant le lieu de tenue des dites commissions (Montpellier ou Toulouse).

Article 4 - La commission se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la direction régionale des affaires culturelles.

Article 5 - Les nouveaux membres nommés aux articles 1 et 2 du présent arrêté, le sont jusqu'au terme du mandat restant à courir défini à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2022 susvisé, soit jusqu'au 8 novembre 2026.

Article 6 - Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de la région Occitanie.

Le Préfet, 

Pierre-André DURAND